

RENTREE 2026

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE MARON (sauf enfants déjà scolarisés à Maron)

Chaque famille doit inscrire son enfant à la **mairie de sa commune de résidence** puis à l'école maternelle.

1/ INSCRIPTIONS EN MAIRIE DE SEXEY-AUX-FORGES OU DE MARON :

Documents à fournir :

- un justificatif de domicile
- le certificat de radiation fourni par l'école d'origine (si changement d'école)
- le livret de famille

Dates et horaires : mairie de Sexey

Mardi et jeudi : 15h30-18h

Coordonnées : **03.83.47.32.03**

Mercredi, vendredi et samedi : 8h30-11h30

Dates et horaires : mairie de Maron

Lundi : 16h- 18h

Coordonnées : **03.83.47.26.23**

Mercredi : 16h-18h

Vendredi : 16h-18h

2/ ADMISSION A L'ECOLE DE MARON :

Documents à fournir :

- le *livret de famille*
- le *carnet de santé avec les vaccins à jour*
- la *fiche d'admission* fournie par la mairie
- le *certificat de radiation* fourni par l'école d'origine (si changement d'école)
- la *fiche « pré-inscription »* fournie par la mairie

Dates et horaires :

Inscription à l'école :

à partir du 2 Mars sur RDV

Auprès de la directrice, M^{me} JUBERT au **03.83.26.47.84**

Si indisponibilité, merci de contacter la directrice pour un RDV ultérieur